

Tourisme vert, accueil et animation en milieu rural

RNCP39672 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	334
Formacode(s)	42693, 42623
Code(s) ROME	G1403
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

11 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 11 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CAMPUS TERRE ET NATURE	20000746600010	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION PAYS DE LA LOIRE	13003148700015	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA DE LONS LE SAUNIER	19390810000012	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA FORMA'TERRA	19974098600013	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES	19971804000017	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE CIBEINS	19010059400018	Former et organiser l'évaluation
LEGTA LE GROS CHENE	19560013500014	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA DE BLANQUEFORT	19331424200010	Former et organiser l'évaluation
LYCEE AGRICOLE DE SARTENE	19200002400013	Former et organiser l'évaluation
LYCEE VITICOLE DE LA CHAMPAGNE	19511219800013	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 11 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp39672-tourisme-vert-accueil-et-animation-en-milieu-rural/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CS "Tourisme vert, accueil et animation en milieu rural" vise l'acquisition de compétences lui permettant de travailler dans le secteur du tourisme rural.

Le titulaire de ce CS dénommé

prestataire conçoit et met en marché, dans le cadre des structures de commercialisation adaptées à sa situation, des prestations qui répondent aux attentes des clientèles qu'il a ciblées.

Ces prestations sont constituées de l'accueil et/ou de l'hébergement et/ou de la restauration et/ou de l'animation et/ou d'activités de pleine nature.

Le prestataire organise l'accueil des clientèles et veille à leur satisfaction. Il met à profit la période où l'activité est moins intense pour faire évoluer son offre de prestations et les conditions d'accueil des clientèles.

Le terme de prestataire désigne les personnes qui proposent des services (prestations) entrant dans la composition des produits du tourisme vert. Le prestataire peut être propriétaire-exploitant de l'entreprise ou gestionnaire ou salarié. Les entreprises concernées sont des structures d'accueil touristique en milieu rural qui relèvent de l'initiative privée (agriculteurs ou autres ruraux), des collectivités locales et des associations.

Le prestataire est responsable de la qualité des prestations qu'il met sur le marché. Compte tenu de la caractéristique des prestations fournies cette responsabilité concerne : les produits alimentaires, les aménagements, l'organisation des animations et l'encadrement des clients (individuels ou en groupes). La sécurité des personnes et des biens est une préoccupation fondamentale et permanente du prestataire.

Selon la taille de l'entreprise, il est seul responsable ou associé à d'autres personnes.

Il a une part importante de responsabilité dans le dynamisme et la pérennité des réseaux auxquels il appartient.

Le CS « Tourisme vert, accueil et animation en milieu rural » tient compte des enjeux de professionnalisation des titulaires de ce CS et de ceux liés à la sécurité au travail.

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce certificat a comme principales activités :

- la gestion interne de l'activité autour de la conception/formalisation et mise en œuvre de projets, du suivi quotidien des prestations, de l'organisation des moyens humains et matériels, de l'évaluation, du contrôle et de l'adaptation des prestations,
- la communication avec les clientèles, les autres prestataires et ses partenaires autour de l'écoute, de la pédagogie, de la médiation, de l'animation, de la négociation ainsi que de la commercialisation.

Les principales activités sont les suivantes :

Etude de l'opportunité de création d'une ou de plusieurs prestations touristiques en prenant en compte les caractéristiques de l'environnement socio-économique du territoire sur lequel l'exploitation ou entreprise est implantée.

Prise en compte de l'évolution générale du tourisme.

- Identification des évolutions du tourisme en général et du tourisme vert en particulier.
 - Prise en compte des évolutions du tourisme vert dans ses projets de création ou de développement de prestations.
- Réalisation ou actualisation du diagnostic de l'environnement socio-économique du territoire sur lequel l'activité sera (ou est) implantée.
- Réalisation d'un état des lieux des caractéristiques du territoire (collecte et analyse d'informations sur les caractéristiques économiques, démographiques, naturelles et socio-culturelles du territoire et détermination des facteurs favorables et les freins au développement)
 - Identification des différentes ressources touristiques du territoire (richesses patrimoniales naturelles et bâties, organisation locale du tourisme vert)
 - Evaluation du développement touristique existant et détermination des possibilités d'évolution (produits existants, taux de fréquentation, axes de programmation au niveau départemental et régional...)

Choix stratégiques des prestations touristiques adaptées

- Identification des motivations d'accueil des clientèles du tourisme vert
- Identification des contraintes humaines liées à l'activité touristique créée ou développée
- Formalisation d'une étude de faisabilité technico - économique

Mise au point des prestations d'accueil et/ou de restauration et/ou d'hébergements et/ou d'animations et/ou d'activités de pleine nature de qualité dans le respect des contraintes législatives et réglementaires.

Adaptation aux attentes des clientèles ciblées

- Prise en compte de la demande des clientèles
- Analyse de l'évolution de ces demandes
- Aménagement des locaux et les espaces réservés aux clientèles

Valorisation des richesses patrimoniales locales

Prise en compte des contraintes législatives et réglementaires notamment en matière de sécurité.

- Application des dispositions législatives et réglementaires liées à la (ou aux) prestation(s) proposée(s).
- Mise aux normes et maintenance des installations

Intégration des exigences de qualité liées aux produits touristiques.

- Repérage des normes de qualité définies pour les produits ou éléments de produits touristiques.
- Analyse et choix des cahiers des charges existants.
- Suivi des fournisseurs

Définition du statut juridique et fiscal de l'activité « tourisme » de l'exploitation ou entreprise

- Repérage et analyse des différents statuts juridiques et fiscaux.
- Choix du statut juridique et fiscal le mieux adapté à la situation.
- Choix d'assistance juridique, fiscale et sociale.

Conduite de l'activité « tourisme » de son exploitation ou entreprise.

Mise en oeuvre des prestations aux clientèles qu'il accueille.

Etablissement des budgets.

Gestion comptable et économique des prestations.

- Enregistrements comptables.
- Facturations.
- Tenue de caisse.
- Utilisation d'outils d'analyse et de suivi d'une comptabilité.

Analyse des résultats économiques

- Mesure des écarts entre les prévisions et les réalisations
- Analyse de l'évolution du coût des prestations
- Détermine d'une politique de prix
- Réorientation éventuelle de la nature et les prix des prestations

Etablissement et suivi du plan de trésorerie

- Gestion des aspects sociaux et humains liés à l'exercice de l'activité professionnelle.
- Organisation du travail dans le cadre de la législation du travail.
- Application des conventions collectives.
- Organisation du recrutement du personnel permanent ou saisonnier.

Commercialisation des prestations touristiques

Analyse du marché des produits touristiques et de son fonctionnement dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Identification des distributeurs de produits touristiques et les circuits de distribution.

Identification des moyens et

méthodes de commercialisation de ses prestations.

Promotion des prestations

Repérage et choix des circuits de commercialisation adaptés à ses prestations

Suivi de sa clientèle

Organisation de la formation permanente

- du porteur de projet
- de ses éventuels salariés

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Élaborer un projet d'activité de tourisme rural

Présenter les fondements d'un projet de tourisme en espace rural

- Présenter la situation actuelle du porteur de projet
- Définir la nature du projet
- Identifier l'échéance de réalisation du projet
- Exposer les motivations et les attentes vis à vis du projet

Analyser le contexte d'un projet d'activité de tourisme

- Analyser l'environnement physique, socio-économique, et patrimonial d'un territoire
- Analyser le développement touristique existant (partenaires, concurrence, politique touristique...)

- Analyser le marché potentiel pour une prestation touristique
- Identifier les contraintes législatives, réglementaires, juridiques et fiscales liées à la réalisation d'un projet

Décrire un projet de prestation touristique et les étapes de sa réalisation

- Définir une prestation touristique
- Identifier les étapes de la réalisation d'un projet
- Identifier les actions à réaliser, les partenaires à solliciter et les échéances à fixer

Identifier les conséquences de la réalisation d'un projet

- Réaliser une prévision financière
- Prévoir les conséquences non chiffrables (périodes transitoires, saisonnalité, travail...)
- Identifier les risques liés à la mise en œuvre de l'activité

Raisonner la conduite d'une activité de tourisme rural

Organiser l'activité de tourisme rural

- Organiser l'espace des prestations
- Planifier le déroulement de l'activité
- Planifier le travail

Choisir des modalités de réalisation d'une prestation touristique

Analyser les résultats de l'activité

- Calculer des résultats techniques et économiques
- Réaliser l'analyse des principaux indicateurs techniques et économiques (notamment au regard des critères de développement durable)
- Proposer des améliorations à partir de l'analyse des résultats

Réaliser des prestations de tourisme rural

Réaliser l'accueil et l'information des clients

- Réaliser l'accueil de la clientèle
- Prendre en compte les motivations et les attentes des clients
- Informer la clientèle sur les possibilités offertes par le territoire

Réaliser une prestation de tourisme rural

- Réaliser les opérations constitutives de la prestation (à spécifier en fonction de la prestation choisie par le stagiaire)
- Réaliser une évaluation de la prestation (satisfaction des clients, conformité à un cahier des charges..)

Réaliser des enregistrements en vue d'une analyse des résultats

- Collecter les informations destinées à un observatoire de clientèle
- Enregistrer les données techniques de l'activité
- Enregistrer les données économiques de l'activité

Mettre en œuvre des techniques de commercialisation pour des prestations de tourisme rural

Choisir une stratégie commerciale pour une prestation donnée

- Présenter les circuits de commercialisation possibles pour des prestations de tourisme en espace rural
- Présenter les attentes des consommateurs par rapport les prestations de tourisme en espace rural
- Argumenter le choix d'une stratégie commerciale

Réaliser des opérations de commercialisation

- Présenter oralement des prestations
- Assurer les relations avec la clientèle (prospection, suivi)
- Argumenter lors d'une négociation commerciale
- Proposer un contrat de prestation
- Réaliser des opérations de promotion (mailing, plaquettes publicitaires, affichage...)

Blocs de compétences

RNCP39672BC01 — Élaborer un projet d'activité de tourisme rural

LISTE DE COMPÉTENCES

- présenter les fondements d'un projet de tourisme en espace rural
- analyser le contexte d'un projet d'activité de tourisme
- décrire un projet de prestation touristique et les étapes de sa réalisation
- identifier les conséquences de la réalisation d'un projet

MODALITÉS D'ÉVALUATION

RNCP39672BC02 — Raisonner la conduite d'une activité de tourisme rural

LISTE DE COMPÉTENCES

- organiser l'activité de tourisme rural
- choisir des modalités de réalisation d'une prestation touristique
- analyser les résultats de l'activité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39672BC03 — Réaliser des prestations de tourisme rural

LISTE DE COMPÉTENCES

- réaliser l'accueil et l'information des clients
- réaliser une prestation de tourisme rural
- réaliser des enregistrements en vue d'une analyse des résultats

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39672BC04 — Mettre en oeuvre des techniques de commercialisation pour des prestations de tourisme rural

LISTE DE COMPÉTENCES

- choisir une stratégie commerciale pour une prestation donnée
- réaliser des opérations de commercialisation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'agritourisme est une forme particulière du tourisme vert. Il concerne plus spécialement les agriculteurs qui développent une activité touristique, ayant pour support l'exploitation agricole, en complément de leur activité agricole principale.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Prestataires (créateurs et/ou gestionnaires) de services d'accueil, de restauration, d'hébergement, d'animation, d'activités de pleine nature destinés aux clientèles du tourisme vert.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Salaire médian (mensuel)	2 263 €
Familles professionnelles (FAP)	S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	8 922
Jugés difficiles à recruter	35 %
Emplois saisonniers	33 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Conformément à l'article D. 811-167-3-1 du code rural et de la pêche maritime, lorsque le certificat de spécialisation agricole est demandé par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue, les candidats doivent justifier lors de leur entrée en formation :

- du brevet professionnel "responsable d'exploitation agricole" "
- du baccalauréat professionnel " conduite et gestion de l'exploitation agricole"
- du brevet de technicien agricole "productions"

Soit de la possession d'un diplôme obtenu en France ou à l'étranger autre que ceux figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option, de niveau au moins équivalent et en rapport avec les diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option ;

Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option. Ils doivent en outre satisfaire aux évaluations de prérequis organisées par le centre.

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt détermine la recevabilité des justificatifs présentés.

Pour les candidats ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus, une décision dérogatoire à l'entrée en formation pour le certificat de spécialisation option « Tourisme vert, accueil et animation en milieu rural » peut être prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt/directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3-2 du code rural et de la pêche maritime susvisé

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il est souverain dans ses délibérations prises dans le cadre de la réglementation en vigueur. Le jury, en tant que de besoin, peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Les membres du jury sont choisis paritairment parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 225 €
Prise en charge	Branches concernées
9 225 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2029
Date de dernière délivrance possible	31/12/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP2307

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39672/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	11 200 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	5
Organismes gestionnaires (CFA)	5
Organismes formateurs	5
Régions couvertes	5
Départements couverts	5
Organismes certifiés Qualiopi	5
Sessions	de 11/2025 à 01/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).